



Changements de prix 2008-2009

À l'intention des agents et fournisseurs

La Société des alcools du Québec désire informer ses partenaires d'affaires de tout aspect relatif à la gestion des demandes de changements de prix des produits des fournisseurs. Voici les renseignements importants concernant le changement de prix du 6 février 2008, le prochain calendrier des demandes de changement de prix pour l'année 2008-2009 et finalement les principales modalités d'application. Tous ces documents sont déposés sur la page Politique et Normes de notre portail électronique.

Changement de prix du 6 février 2008

Veuillez consulter la liste des [taux de change](#) et la liste des [frais de service](#) qui seront utilisés pour le calcul des prix de détail des produits vendus en succursale à compter du 6 février 2008. Les nouveaux frais de service pour les [commandes privées](#) sont également disponibles.

Il n'y a pas de modification des frais de transport¹. Les taux de majoration actuellement en vigueur sont maintenus jusqu'à nouvel ordre.

Calendrier 2008-2009

Pour connaître les dates limites de l'année 2008-2009, veuillez vous référer au [Calendrier des demandes de changement de prix](#). Notez que la date d'entrée en vigueur du prix de détail est le mercredi pour le réseau des succursales et le lundi pour le réseau alimentation.

Modalités d'application

Afin de connaître l'ensemble des [principales modalités d'application](#) des changements de prix, précisant notre Politique d'achat et de mise en marché, nous vous invitons à consulter les clauses 5.2 – *Prix*, 5.3 – *Changement de prix* et 5.4 – *Monnaie de facturation*.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter notre
Service d'Assistance aux Relations d'Affaires (SARA)
par courriel à sara@saq.qc.ca ou par téléphone au 514 254-2711.

¹ Disponible par l'entremise de SARA, sur demande seulement.